

LE TÉLÉGRAMME

ADMINISTRATION

65, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 65

LYON

RÉDACTION

18, Quai de l'Hôpital, 18

LYON

INSERTIONS

Annonces la ligne 1 fr.
Réclames — 2 fr.
Chronique locale — 4 fr.

Elles sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 15
A PARIS, chez AUBOURG et Cie, place de la Bourse, 10.

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

Rédacteur en chef : FOREST-FLEURY

Abonnements..... 3 mois 6 mois 1 an

Lyon et départements limitrophes 5 fr. 10 fr. 18 fr.

Autres départements..... 6 fr. 12 fr. 22 fr.

Etranger et Union postale..... port en sus.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Lire à la troisième page :

UNE DESCENTE DE JUSTICE

A NOS LECTEURS

Déjà hier nous avons publié une note expliquant pourquoi nous avons paru le 6 au lieu du 5 comme nous l'avions annoncé.

Aujourd'hui, nous devons nous excuser auprès des lecteurs de n'avoir pu tirer qu'un nombre d'exemplaires insuffisant et par suite n'avoir pas satisfait nombre de nos amis.

Deux jours de suite, notre tirage a été arrêté. Les petites mésaventures de cette sorte sont, à ce qu'il paraît, inhérentes à la création d'un journal. Aussi, comptons-nous absolument sur la continuation de la bienveillance du public.

Mais si nous réclamons de l'indulgence pour des incidents matériels, que nos lecteurs soient assurés que nous ne leur en demanderons jamais pour notre conduite politique.

Nous avons dit que nous étions absolument **indépendant**, que nous voulions combattre pour le peuple qui *travaille et produit*; nous avons dit enfin que nous voulions nous « lier avec l'avenir. » Par conséquent, toute défaillance de notre part serait une faute impardonnable qu'on n'aura jamais à nous reprocher.

Nous voulons combattre le bon combat; que ceux qui veulent sincèrement et sérieusement combattre pour le peuple, le progrès et la République soient avec nous.

LA RÉDACTION.

SUPPLÉMENTS.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous nous proposons de publier très régulièrement trois séries de suppléments.

La première sera consacrée aux arts, aux sciences et à l'industrie.

Le premier ouvrage de cette série comprendra une revue complète et illustrée du

SALON LYONNAIS

La deuxième sera consacrée à la reproduction des chefs-d'œuvre de la littérature française.

Le premier ouvrage de cette série sera

LE NEVEU DE RAMEAU

Enfin la troisième série sera consacrée à l'histoire et notre premier ouvrage historique sera une

HISTOIRE DE LYON

Histoire vraie, sérieusement étudiée et du plus vif intérêt, écrite spécialement pour le *Télégramme*.

Ces ouvrages ainsi que ceux qui suivront auront tous le même format.

LE SCANDALE DE LA BOURSE

Nous arrivons un peu tard pour entretenir le public de la grande débâcle financière, qui, depuis quinze jours, défraie toutes les conversations. Nous rachèterons ce défaut, en appréciant la situation actuelle du monde agiotier avec un excès d'impartialité et de franchise.

Il n'y a pas seulement un malheur dans la dégringolade des cours de la Bourse, aboutissant à la mise en liquidation du parquet de nos agents de change, il y a quelque chose de plus, il y a un scandale.

Une fièvre pernicieuse, la fièvre de l'or, a sévi pendant plusieurs mois sur notre bonne ville. Le temple de la finance était devenu le temple à la mode; on s'y précipitait en foule pour se disputer les faveurs de la fortune. Tout à coup, le miroitement de l'or a fait place à la plus brutale des réalités. En un jour, en un clin-d'œil, les porteurs de papier-actions se sont trouvés ruinés comme s'ils avaient été dépouillés par des brigands et laissés nus sur le grand chemin.

Les agents de change, les marchands du temple, sont les premiers victimes du *krach* survenu avec une rapidité vertigineuse.

Tout cela n'est que le châtiment prévu d'une ambition effrénée, d'une imprudence coupable; tout cela n'est que justice. Cependant on crie au malheur public, on s'efforce d'attendrir le pauvre monde, comme s'il s'agissait de réparer un désastre national.

Quand on examine de près ce prétendu effondrement de la fortune publique, résultant de la dépréciation de certaines valeurs financières aux-

quelles le caprice des spéculateurs avait donné un prix féroce, on reconnaît vite que le capital n'est pas atteint; que la production, cette force vive d'un grand pays, est tout au plus légèrement menacée. Les déplacements de fonds, émigrant de la poche des spéculateurs malavisés, pour passer dans la poche des spéculateurs plus habiles, constituent tout le mal de la crise financière, cause de tant de bruit. Les vainqueurs de la baisse prennent tout simplement la place des vainqueurs de la hausse. Au rictus concentré des uns, plein de menaces sinistres, succède l'effilement et le désespoir bruyant des autres. Simple aventure de joueurs, gorgés la veille, décaqués le lendemain, qui peut porter le deuil et la misère dans un grand nombre de familles, qui peut avoir des contre-coups funestes pour les affaires sérieuses, mais dans laquelle la pitié du public et de l'Etat ne saurait intervenir.

Bien autres sont les fléaux qui engagent la solidarité humaine et exigent d'urgence des secours extraordinaires; il n'y a rien de commun entre les décaqués de la Bourse et les victimes d'une catastrophe fatale, telle qu'incendie, épidémie, guerre, inondation.

Aussi, tous les efforts déployés pour tirer d'embarras les boursicoteurs en détresse, pour relever les agents de change en déconfiture, sont des efforts à la fois impuissants et peu méritoires.

On a essayé d'abord d'une « caisse de prêts » et d'avances faites par la Banque de France sur des titres ordinairement refusés à ses guichets. Mais où trouver des prêteurs, alors que la confiance des capitalistes est pour ainsi dire anéantie, alors que le déficit des liquidations en souffrance recèle des mystères alarmants, alors que les banquiers eux-mêmes, compromis par des reports considérables, ont besoin de veiller attentivement sur leurs réserves?

On a parlé ensuite de cours de compensation, d'une sorte de cote mal taillée, grâce à laquelle, en rognant le bénéfice des créanciers, on pallierait l'impuissance ou le mauvais vouloir des débiteurs. Mais qui décrètera ces cours de compensation? Qui leur donnera l'autorité de la loi ou l'efficacité de la chose jugée? N'oublions pas qu'il s'agit de spéculations à terme, partant de spéculations de jeu, disons le mot de tripotages, qui ne relèvent en rien des juridictions officielles, pas plus du tribunal de commerce que du ministère des finances, et qui ne peuvent intéresser qu'une seule sorte de magistrats: le juge d'instruction et le procureur de la République. Que messieurs les joueurs se débrouillent entre eux!

Enfin on a songé à implorer la Chambre et le chef de l'Etat. Des députés, pilotés par un député trop complaisant, sont allés requérir la prorogation des échéances, comme si cette mesure n'était pas de nature à achever le discrédit que peut encourir momentanément le marché commercial de Lyon, et à se retourner contre les négociants et les industriels tout à fait innocents de la catastrophe de la Bourse. La Chambre et le chef de l'Etat ont fait à cette demande la seule réponse qu'elle méritait: *Negocios, la réponse de la question préalable et du dédain.*

Ce *negocios* est la condamnation indirecte, mais effective, de tous nos agents de change, de tous ceux, du moins, ayant prêté la main aux spéculations insensées qui leur restent aujourd'hui pour compte. La déchéance morale dont ils sont frappés, déchéance que nous faisons remonter au jour où leur caisse a cessé d'être ouverte à leurs créanciers, leur fait un devoir de disparaître de la Bourse. La continuation de leurs fonctions, leur présence indéfinie autour de la corbeille, devant un public qui réclame en vain le soleil de ses différences et l'argent de ses reports, sont un spectacle affligeant.

Comment, on effet, ces chevaliers de la hausse et de la baisse, ayant tout perdu, voire l'honneur professionnel, occuperaient-ils toujours leurs charges d'officiers publics? Depuis quand des faillis sont-ils admis à l'honneur de servir d'auxiliaires à la loi pour la régularité authentique des contrats?

Nous n'insisterons pas davantage sur ce cas stupéfiant de MM. les agents de change du parquet de Lyon.

Qu'attend-on pour faire rentrer les choses dans leur état normal?

Il y a, pour un pays, un malheur plus grand que celui d'un malaise financier, occasionné dans une cité importante par la ruine subite d'un millier d'agiotiers: ce malheur, c'est l'abaissement des mœurs

publiques, qui fait que l'on ne s'indigne point contre la plus répulsive des orgies, l'orgie des écus, et qui fait que l'on trouve toutes naturelles des situations complètement fausses, illégales — scandaleuses, — s'il faut parler sans fard et sans faiblesse.

CH. LEBRUN.

DÉPÊCHES DE NUIT

(Fil télégraphique spécial.)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 6 janvier, 2 heures soir.

PROPOSITIONS DE LOIS

Diverses propositions de loi seront soumises aujourd'hui aux députés.

Celle de M. Boyssset, député de Saône-et-Loire, a pour objet la suppression des Facultés de théologie catholique.

M. Jules Roche demandera la destruction, dans les six mois, de la chapelle expiatoire. L'honorable député déposera un second projet, relatif à la liberté de conscience devant les tribunaux. Il proposera de supprimer le nom de Dieu dans le serment des jurés et des témoins.

M. Roques de Filhol se propose de demander la suppression du cumul de toutes les fonctions publiques rétribuées par l'Etat, le département ou les communes et de faire déclarer l'incompatibilité absolue des fonctions publiques avec le mandat législatif.

Enfin M. Lelièvre, ex-sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances, déposera une proposition de loi sur la manière dont sont nommés les receveurs des contributions indirectes; il attend le retour de M. Allain-Targé en ce moment à Nice, où il s'est rendu sur l'invitation pressante de M. Gambetta.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Trois rapports de commissions doivent être déposés au cours de la séance.

Le premier est relatif à l'abrogation du Concordat.

Le second et le troisième appuient des autorisations d'emprunt pour les départements de l'Ardèche et de la Loire, emprunts destinés aux travaux d'écoles normales.

LE BUDGET DE 1883

M. Léon Say a fait remanier de fond en comble le budget de 1883, préparé par M. Allain-Targé. Chaque ministre a été appelé à réviser les crédits attribués à son ministère. Le ministre des finances s'est réservé la révision de l'ensemble.

Le nouveau budget sera déposé dans une huitaine de jours sur le bureau de la Chambre.

2 Feuilleton du *Télégramme* du 6 Février 1882.

LA BOURGEOISE PERVERTIE

Comme son mari, Mme Brossette montait sa côte. C'était la côte de Fourvière. Une fois en haut, elle entra dans la chapelle et pria. A mesure qu'elle avançait dans sa prière, le sang montait à ses joues lippées, et son front terne avait une lueur comme perles ont un orient. Ses yeux voyaient au delà des Lyon et au delà de la terre. Si M. Brossette l'eût surprise à un de ces moments-là :

— Est-ce que deux et deux font cinq ? aurait-il dit assurément.

La naissance d'un fils les rendait heureux tous deux : lui, parce que le créateur d'une fabrique, comme celui d'une dynastie, ne se sent pas complet sans un héritier de son nom et de sa maison; elle, parce que son âme, ouverte à l'amour par la prière, allait connaître la douceur d'un ineffable dévouement.

Et elle répétait : « Mon Dieu, ta servante te remercie ! » pendant que lui, sur le seuil de son magasin, en face de sa côte, disait avec orgueil : « Mon fils ! »

L'éducation des langes fut douce pour le petit Julien Brossette. Il reçut le lait de sa mère, et il fut aimé. La gaieté seule manqua à cette enfance. Julien ignore cette joie de jouer avec d'autres enfants. Pour le vieux fabricant, les enfants qui jouaient étaient des vagabonds, et la dévotion de Saint-Polycarpe, craignant qu'un mot inconvenant ou qu'un mauvais exemple n'entraînât son fils hors des voies de la religion, prit sur elle de ne pas le quitter une heure.

Privé du contact d'esprits jeunes et rieurs, Julien, que les gens de sa famille et de son entourage n'intéressaient pas, chercha une distraction dans le spectacle des choses. Ses yeux se remplirent de la philosophie étrange du vieux Lyon.

Les rues longues, étroites, assombries par les hautes façades, encombrées de lourdes voitures qui faisaient sur les petits pavés aigus un bruit assourdissant, les trottoirs où trois personnes ne pouvaient marcher de front, toujours couverts de passants à l'allure affairée et rapide, un pâté de maisons aux fenêtres basses garnies de barreaux de fer, un autre debout à l'entrée d'un pont, ses fondations dans l'eau, le frappaient tout à tour. Le matin, dans le brouillard, il voyait des lumières derrière les vitres des fenêtres; le soir, les feux qui piquaient de distance en distance les perspectives noires produisaient sur son imagination une impression fantastique. Et toujours, éternellement, le clapotement de l'eau sur la pierre, le bruit des métiers.

En fait de campagne, l'enfant connut deux jardins.

Le premier était le Jardin des Plantes, où sa mère le menait dans l'après-midi quand le temps était beau.

Elle s'asseyait sur une chaise, un ouvrage détreint à la main, ouvrage machinal qui n'occupait que ses doigts et lui permettait de ne pas perdre son fils de vue. Elle lui recommandait de ne pas s'échauffer en jouant, et courait après lui s'il s'éloignait un peu. Le plus souvent, le petit Julien restait auprès de la chaise de sa mère, regardant gravement les gens qui passaient et les autres enfants qui jouaient ensemble.

Le second jardin dépendait d'une maison de campagne que M. Bonaventure Brossette louait pour l'été, en compagnie de ses amis, fabricants comme lui. Le samedi soir, leurs femmes, suivies de leurs bonnes portant des paniers de provisions, prenaient l'omnibus de Caluire qui les déposait à la porte de

la maison de campagne. Les hommes montaient à pied par le chemin de la Croix-Rousse. Ils passaient la journée du dimanche à jouer aux boules, et redescendaient à Lyon le lundi au petit jour. Le jardin où se faisaient ces interminables parties était situé au milieu du plateau qui sépare le Rhône et la Saône, entouré de murs, sans horizon. Une allée de tilleuls le traversait dans toute sa longueur, et de chaque côté de l'allée se trouvaient des carrés de légumes bordés de buis nain. Quelques maigres rosiers égayant la façade de la maison.

— Tu es content, n'est-ce pas, d'aller à la campagne ? disait doucement la pauvre Mme Brossette à Julien.

L'enfant répondait oui.

M. Bonaventure Brossette lui avait fait tourner des boules avec lesquelles il pouvait s'exercer à jouer seul, en attendant qu'il fût assez grand et assez fort pour jouer aux grosses boules avec son père et les amis de ce dernier.

Il avait remercié son père.

Il se rendait compte de la double affection dont il était l'objet, écoutait attentivement le fabricant qui lui parlait de sa fabrique, et suivait docilement à l'église la dévotion qui l'entretenait des miracles de Notre-Dame de Fourvière, à laquelle elle l'avait voué. En le voyant vêtu de bleu (le bleu est moins salissant que le blanc), le père avait dit :

— Pourquoi vouer l'enfant ? Il n'est pas malade.

— C'est pour lui porter bonheur, avait répondu la mère.

Julien, en grandissant, devint fort, robuste, mais il resta pâle. Il avait une mine réfléchie. « Le commerce le préoccupe déjà, disait M. Brossette; il retient tout ce que je lui dis, et il y pense ensuite lorsqu'il est seul. » Mme Brossette se disait à part elle : « Il se recueille. »

Ni l'un ni l'autre, il n'y avait rien que de vague dans les pensées du bambin. Peut-être, lorsqu'il se

tenait la tête en l'air, sans rien dire, eût-on pu traduire ainsi sa réflexion : « Où va ce flocon blanc dans le ciel ? Oh ! si je pouvais voyager comme lui, je verrais au-dessous de moi des choses nouvelles ! »

Quand Julien eut fait sa première communion, on l'envoya externe au collège. Sa mère, quatre fois par jour, consultait la pendule pour voir s'il dépassait d'une minute le temps nécessaire au court trajet du collège à la maison. Soit superflu. L'écolier, fidèle à l'éducation de l'enfant, apportait dans ses courses et ses études la régularité dont il avait pris l'habitude dès le berceau.

Jamais il n'eut une querelle avec ses camarades, et de tous il fut le plus rarement puni. Ses maîtres étaient contents de lui, sans lui trouver tout à fait autant de vivacité qu'ils l'eussent désiré dans un cerveau jeune; ses camarades l'estimaient, mais sa gravité naturelle leur imposait un peu, et, quoi qu'il fut « très-bon garçon », aucun ne se lia intimement avec lui.

M. Bonaventure Brossette, qui observait son fils avec une attention sous la froideur de laquelle il y avait de la passion, était enchanté.

— L'enfant est juste ce que je veux, disait-il, travailleur et sérieux; ce sera un vrai négociant.

Mme Brossette l'eût voulu plus pieux. Jamais il ne refusait de l'accompagner dans ses stations et ses pèlerinages, mais il agissait de la sorte méthodiquement, comme il suivait ses classes. La grâce ne l'avait pas suffisamment touché. Comme elle ne pouvait plus le vouer au bleu, elle faisait chaque semaine brûler un cerge à Notre-Dame de Fourvières, et elle entendait ce jour-là une messe basse à son intention.

TONY REVILLON.

(A suivre.)

LE GROUPE DISSIDENT

Le groupe qui vient de se séparer de l'Union républicaine s'est réuni aujourd'hui à une heure pour achever sa constitution.

Cent quinze adhésions seulement sont recueillies. Le bureau sera constitué mercredi.

On affirme que pour arriver au chiffre ci-dessus de 115 adhésions, les promoteurs du groupe ont inscrit d'office un certain nombre d'anciens députés de l'ancienne Union républicaine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 6 février, 8 h. soir.

Avant la Séance

La salle des Pas-Perdus est fort animée.

Les couloirs sont encombrés; tous les groupes s'entrelient de l'interpellation qui doit être adressée au gouvernement par MM. Lockroy et Granet, relative à l'ajournement de la révision.

MM. Lockroy et Granet sont fort entourés et questionnés.

Les attaques dirigées par la presse contre M. Lockroy l'ont rendu très nerveux.

L'ordre du jour des interpellations sera ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des marques de déférence exprimées par la déclaration du gouvernement, demande qu'il soit donné suite à la proposition de révision, et passe à l'ordre du jour. »

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

La Chambre adopte en première lecture quelques projets d'intérêt local.

Elle examine ensuite la proposition Lelièvre ayant pour but de restreindre certaines catégories d'agents et fonctionnaires appartenant à l'administration des finances dans lesquelles le Ministre est appelé à choisir les percepteurs et receveurs particuliers.

Les agents devraient sortir du personnel administratif sans qu'il puisse être faite aucune exception en faveur des officiers ou sous-officiers blessés.

La proposition est adoptée immédiatement par la Chambre.

INTERPELLATION CUNÉO D'ORNANO

M. Brisson fait connaître qu'il a reçu de MM. Cunéo d'Ornano, Roy de Loulay et René Gauthier une interpellation relative au maintien au service d'un grand nombre de soldats de la classe 1876.

M. le général Billot, ministre de la guerre, répond qu'il s'en occupe en ce moment avec le général Saussier et demande l'ajournement à quinzaine (Adopté).

Interpellation Lockroy-Granet

M. Brisson informe qu'il a reçu une interpellation de MM. Lockroy et Granet relative à la non exécution de la résolution adoptée par la Chambre, le 28 janvier.

M. de Freycinet accepte la discussion immédiate.

DISCOURS DE M. GRANET

M. Granet se résume d'un fait dont il a été accusé : il ne veut ni seconder ni faciliter une revanche de l'ancien cabinet, pas plus qu'il ne veut se faire le complaisant du nouveau.

Il demande seulement si les principes parlementaires ont été observés.

D'un avis opposé à celui de l'ancien cabinet, la Chambre a pris une décision sur la question de la révision : cette résolution devait être le point de départ du nouveau cabinet. (Applaudissements à gauche.)

C'est ce que le nouveau cabinet a oublié de faire. Il a condamné son origine, renié son état civil et tenu comme non-venue la résolution de la Chambre.

Celle-ci doit dire si elle veut que sa décision ne soit pas lettre morte.

On cherchait en vain, en remontant le cours des annales parlementaires, un exemple d'une conduite pareille et un semblable défaut de déférence envers la majorité, dont le ministère s'est déclaré le serviteur dévoué.

La proposition d'ajournement a commencé dans les bureaux; mais elle ne s'est pas produite en séance, parce qu'on n'était pas sûr d'y trouver bon accueil.

Le cabinet se déclare, il est vrai, partisan de la révision; mais il n'a pas le droit de faire cette réserve.

L'urgence pour la loi électorale du Sénat et de la Chambre n'est pas certainement apparente, mais le projet de révision contient autre chose.

On ne niera point qu'il y a urgence pour ce qui est relatif aux prières publiques, à la question des sénateurs inamovibles, qui doit être envisagée sans délai, car elle peut avoir pour conséquence la modification du caractère de la majorité du Sénat.

Il y a encore la question de la compétence financière du Sénat. Il faut déterminer enfin sur ce point son droit d'initiative, si l'on veut éviter les conflits menaçants qui peuvent se produire à la fin de chaque session. M. Léon Say ne peut ici dénier la volonté de l'opinion publique.

Les partisans de la révision avaient espéré davantage du nouveau cabinet; leur déception a été d'autant plus grande que le précédent cabinet était tombé précisément pour ne s'être pas entendu avec la Chambre sur cette question. En paraissant oublier les sentiments qui animaient la majorité du 26 janvier, le cabinet actuel fait acte de pouvoir personnel.

La Chambre doit déclarer nettement si elle renonce à ses premières inspirations et si elle veut suivre le ministère dans la voie nouvelle où celui-ci s'engage.

L'orateur termine en disant que pour son compte il tient à mettre sa responsabilité à couvert devant le pays (*Très-bien! très-bien!* à gauche).

RÉPONSE DE M. DE FREYCINET

La résolution du 26 janvier ne doit pas être considérée comme un projet de loi. Le gouvernement n'a pas mission de la porter devant le Sénat. C'est par des votes séparés, que dans les questions de révision constitutionnelle, les Chambres doivent se prononcer.

Non-seulement le gouvernement n'en a pas le droit, mais il n'a pas le devoir de porter cette résolution devant le Sénat. Pour que le gouvernement prenne l'initiative de la révision auprès du Sénat, un accord préalable entre les deux Chambres est d'abord nécessaire sur les points à réviser. (*Mouvements divers*).

La question n'est pas écartée; le gouvernement la retient et se propose de la résoudre (*très bien*). Il ne veut l'entreprendre toutefois que dans des conditions qui lui assureront le succès et sans se heurter à des obstacles insurmontables. Un ajournement indéfini n'est pas à redouter. Telle n'est pas la pensée du ministère. Il se réserve de choisir l'heure propice, et plus la majorité inclinera à l'aider et à le suivre, plus tôt cette heure propice arrivera.

DISCOURS DE M. LOCKROY

M. Lockroy fait remarquer que l'utilité de l'interpellation résulte des déclarations mêmes qui viennent d'être faites par le ministre et qui diffèrent sensiblement de celles qui ont été lues.

M. le président du conseil s'est servi des arguments que son prédécesseur opposait à la révision intégrale pour justifier l'impossibilité de transmettre la résolution au Sénat.

Le ministère ne peut pas avoir la prétention de connaître mieux que la Chambre les sentiments du Sénat. D'ailleurs, la volonté du pays, manifestée dans les élections, ne laisse aucun doute.

Le tiers du Sénat, récemment réélu, admet la révision assurément; la majorité sénatoriale dans le sein de la révision n'est pas douteuse. La résolution peut lui être transmise sans péril.

Le ministère risque de ne plus trouver pour appuyer qu'une Chambre affaiblie et discréditée. Le régime parlementaire sera lui-même déconsidéré.

M. Julien ne pense pas comme M. Lockroy et essaie de se poser en terre neuve pour le sauvetage du cabinet.

MM. Devès et Ballue veulent prendre la parole comme anciens membres de la commission des 33. Malgré l'impatience manifestée de la Chambre, le second parvient à placer une observation.

Il rappelle que la Chambre n'a pas entendu limiter les droits du congrès, mais ceux du gouvernement. Elle a indiqué les points sur lesquels elle donnait mandat au gouvernement de se prononcer devant le Sénat, tout en réservant les droits de la souveraineté nationale. (Bruit.)

La clôture réclamée est prononcée.

ORDRE DU JOUR GRANET-LOCKROY

M. le président annonce qu'il a reçu de MM. Granet et Lockroy un ordre du jour par lequel la Chambre maintient sa résolution du 26 janvier.

ORDRE DU JOUR BOYSSET

M. Boysset dépose un ordre du jour « prenant acte de la déclaration du gouvernement sur la révision. »

ORDRE DU JOUR GATINEAU

M. Gatineau dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, confiante en la déclaration du gouvernement, et dans sa ferme volonté de réaliser les réformes réclamées par le pays, passe à l'ordre du jour. »

M. de Freycinet, au nom du gouvernement accepte le dernier ordre du jour.

M. Lockroy demande la priorité pour son ordre du jour.

La priorité n'est pas accordée.

L'ordre du jour Gatineau est mis aux voix.

SCRUTIN SUR L'ORDRE DU JOUR GATINEAU

Votants..... 353

Pour..... 287

Contre..... 66

L'ordre du jour Gatineau est adopté.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux.

A deux heures séance publique.

La séance est levée à 5 h. 35.

NOUVELLES POLITIQUES

M. GAMBETTA RACCOLE

On nous télégraphie de Nice :

« On dit ici que l'ex-président du Conseil se propose de faire une tournée dans l'arrondissement de Grasse, en faveur de la candidature de M. Léon Renault, qui est, on le sait, en relations d'amitié très étroites avec lui. »

CONFÉRENCE LOCKROY

On commente beaucoup, dans les cercles politiques de Paris, l'attitude prise dimanche par M. Lockroy à la réunion tenue aux Fantaisies-Parisiennes, et dans laquelle, après avoir péroré contre les coups d'Etat et juré de voter aux barricades si la République était menacée, et fait appel à tous les Laborde, il a dit qu'il vaut mieux pour une République exiler injustement Aristide que de lui donner sa confiance absolue.

NOMINATIONS

Le Journal officiel annonce que M. Herbetie est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Le colonel Pesme est nommé chef de cabinet du général Billot.

Le commissaire de la marine Giraud est nommé chef de cabinet de M. l'amiral Jauréguiberry.

M. Roy, capitaine de vaisseau, est nommé au commandement de l'Austerlitz. M. le lieutenant Marion, au commandement de l'Alcyon.

TRAITÉS DE COMMERCE

Le traité de commerce franco-espagnol a été signé ce matin.

NOUVELLES DIVERSES

SUPPRESSION D'EMPLOI

Il est à peu près certain que le décret augmentant de sept membres le conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat, sera rapporté.

Un seul point embarrassé le ministère, c'est que parmi les nouveaux appelés figure M. Calmeil fils et que la sorte de révocation qui le frapperait ainsi pourrait entraîner la démission de M. Calmeil père, président dudit Conseil, et au concours éclairé duquel l'administration attache un grand prix.

UN CONSCRIT SANS NUMÉRO

Un incident a signalé le dernier tirage au sort, à Saumur. Un numéro manquait dans l'urne.

L'affaire peut devenir grave si, comme le bruit en court, de nombreux pères de famille veulent poursuivre l'annulation du tirage.

UNE REINE EN DÉIRE

Le Paris-Journal publie un télégramme privé, de Londres, affirmant que la reine Victoria se serait blessée au bras, dans un accès de fièvre chaude, à la suite d'une discussion avec une personne de son plus proche entourage.

LE KRACH A BERLIN

On lit dans le Berliner Tagblatt, du 3 février :

« Nous avons le regret d'avoir à constater que, contrairement à toutes prévisions, les terribles conséquences du grand Krach de la bourse de Paris se font aujourd'hui vivement sentir à Berlin, non-seulement dans les classes riches et aisées, mais aussi dans les classes travailleuses. Les lieux de plaisir, dont Berlin est richement doté, sont moins courus et moins bruyants. Ce qui est bien autrement fâcheux, c'est que l'industrie florissante des objets de luxe est menacée d'une crise désastreuse. »

ÉTRANGER

Londres, 6 février.

Le correspondant du Times, à Paris, maintient l'exactitude de la convention de M. Gambetta avec l'Angleterre. M. Gambetta avait proposé à l'Angleterre d'intervenir d'une manière effective en Egypte si le pays menaçait de tomber dans l'anarchie.

L'Angleterre s'empresse d'accepter. Le correspondant, comme preuve de son exactitude, dit que des troupes avaient été dirigées déjà dans le midi de la France, prêtes à partir pour l'Egypte.

Milan, 5 février.

Le Secolo, de Milan, publie l'analyse d'une importante note que M. Mancini, ministre des affaires étrangères, aurait fait parvenir, le 10 de ce mois, à M. le comte de Launay, ambassadeur d'Italie à Berlin, et dans laquelle l'honorable ministre après avoir fait allusion à certaines communications amicales du gouvernement allemand touchant la question de la Papauté, précise la ligne de conduite qu'entend suivre l'Italie et qui doit servir de règle à l'ambassadeur italien.

Le ministre se félicite de constater que, soit des des communications cordiales, soit du langage du grand chancelier, il ne résulte pas que l'ombre même d'une telle pensée apparaisse dans les intentions du gouvernement allemand; il transparaît seulement par certaines communications de l'ambassadeur la simple impression que le grand chancelier considère les conditions de la papauté, le regard tourne vers les difficultés intérieures de son gouvernement et du parlement germanique.

Constantinople, 6 février.

Le sultan a reçu en audience privée M. Coudon-riotti, ambassadeur grec.

Le sultan a exprimé l'espoir que les rapports entre la Turquie et la Grèce, après la solution heureuse de la question des frontières turco-grecques, se maintiendront cordiaux, et que les différends en suspens seront prochainement apaisés.

M. Condourioti a remercié le sultan et a déclaré que la Grèce était animée de sentiments pacifiques à l'égard de la Turquie. Le sultan a remis à l'ambassadeur grec le grand cordon de l'ordre de Médjidié.

Vienne, 6 février.

La situation en Dalmatie et dans l'Herzégovine prend un caractère toujours plus alarmant.

Le vapeur Aurora a quitté Trieste ce matin pour transporter plusieurs centaines de soldats sur le théâtre de l'insurrection.

La garnison de Castelnuovo a été renforcée de 800 hommes.

On craint que les Krivosciens n'attaquent les casernes et les magasins de ravitaillement des Bouches-de-Cattaro.

Hier, sont arrivés ici les premiers soldats autrichiens qui ont été blessés dans l'Herzégovine.

Rome, 6 février.

Le bruit qui avait couru à Rome d'une aggravation alarmante dans l'état de Garibaldi est dénué de fondement.

Le Caire, 6 février.

Mahmoud-Baroudi a visité hier les consuls généraux. Dans une entrevue qu'il eut avec M. Mallet, il a déclaré que le nouveau ministère respecterait toutes les obligations internationales.

Mahmoud-Baroudi a adressé une lettre au khédive dans laquelle il lui énumère les obligations internationales et dit qu'elles seront toutes maintenues.

Le premier acte du ministère sera d'introduire une loi organique qui respectera les droits internationaux, les engagements relatifs à la dette, déterminera la responsabilité ministérielle envers la Chambre, et qui, loin d'être une cause d'inquiétude, réunira des conditions rassurantes pour tout le monde. Le khédive lui a répondu qu'il acceptait ce programme.

Alexandrie, 6 février.

Une tempête épouvantable règne sur les côtes d'Egypte.

Quarante navires ont été empêchés d'entrer dans les ports de Suez et Port-Saïd.

L'AFFAIRE BOUTOUX ET C^{ie}

Les deux « financiers » qui dirigeaient comme président et directeur la « Banque cléricale » sont encore dans leurs « cellules » de la Conciergerie. M. Boutoux paraît toujours très abattu; en outre il souffre de la goutte.

M. Fedher, atteint depuis longtemps d'une hépatite, est également souffrant. Cependant, il paraît toujours aussi rassuré. Chaque fois qu'il voit le juge d'instruction, il réclame sa mise en liberté immédiate.

Ph. AUDEBRAND.

(A suivre)

DIX ANS APRÈS

Épisode de la Commune de Paris

NOUVELLE

Il résultait de cet état de choses une situation assez peu commune : Tony Berthier avait recommencé sa jeunesse, quand il touchait presque à l'automne de la vie. Mais, encore jeune, assez beau, raisonnablement riche, cette nécessité de voir le monde pour ne pas mourir d'ennui était presque une corvée pour cet oisif.

Le désœuvrement minait cette âme qui n'était déjà pas trop virile. En lui laissant une grosse fortune, ses parents suivant l'usage français, auraient cru le faire déroger s'ils lui eussent fait apprendre un état. Est-ce qu'un millionnaire a besoin de faire quoi que ce soit ? Dans nos mœurs, c'est assez qu'il se donne la peine de vivre. Bon ! mais encore un coup, l'ennui qui ronge les reines dans leurs baignoires de diamant, l'ennui mordait cet oisif au cœur.

Tony Berthier jaunissait à force de désœuvrement.

— Que vais-je faire de ma vie ? se demandait-il de temps en temps.

— C'était en partie pour répondre à cette question qu'il s'était aventuré à consulter la chiromancienne.

On sait le résultat de la visite.

— Il ne faut pas que je me remarie ! reprenait-il toujours en se rebiffant. Eh bien, des lors, sorcière, quel rôle aurai-je donc à jouer ici-bas ? Me voilà condamné à n'être jamais père de famille, ce qui est tout à la fois un non-sens social et un sacrilège. Mais, après tout, je suis bien bon, vraiment, de me mettre martel en tête à cause des sorcières de cette vieille folle. Où a-t-elle vu qu'il ne soit plus permis

de prendre femme ? Au fond, sans doute, en n'envoyant la prédiction qu'au point de vue philosophique, cette horrible sorcière a peut-être raison. Dans notre civilisation de mécréants, plus on va, plus le mariage devient la plus ironique des loteries. J'ai déjà passé par le sacrement et je ne m'en suis pas tout à fait bien trouvé. Peut-être que la sorcière n'est-elle que sage en me recommandant de ne pas renouveler l'épreuve.

Il fit encore quelques pas et reprit :

— Mais, d'ailleurs, avec 75,000 fr. de rente, a-t-on, de nos jours, grande peine à trouver des compensations ? Est-ce que je n'ai pas tous les moyens de m'acheter toutes les roses du mariage en écartant les épines ? Une jolie maîtresse ne vaut-elle pas mieux qu'une femme altière, Junon in-trente-deux, toujours préoccupée du soin de changer l'ambroisie en absinthe ? Mais en voilà assez là-dessus. « Il ne faut pas que je me remarie, » a-t-elle dit. — Savait-elle seulement ce qu'elle disait ? Elle doit bien rire dans sa barbe, si elle vient à penser que je descends à la croire. Allons, voilà assez de longanimité, je devrais dire assez de sottises. Il n'y a plus à revenir sur cette folie. Je n'y songerai plus, même une minute.

En parlant ainsi, il rentra chez lui, rue de l'Echelle, où il se fit servir à dîner.

— John, dit-il, du Châblis, des huîtres et un perdreau au truffes.

II

Un dîner de garçon riche est toujours une chose charmante. Toutes les conquêtes de la science gastronomique y ont contribué. Sur la table, couverte d'une nappe qui est un prodige de l'industrie, on voit, en résumé, les trésors des cinq parties du monde.

Tony Berthier buvait dans le cristal de Baccarat finement sculpté, et mangeait dans des vieux Sèvres;

il savourait les huîtres d'Ostende, arrosées de ce petit vin blanc à nuance d'opale, qui a un si joli goût de pierre à fusil. Le perdreau, très dodu, était illustré des meilleures truffes du Périgord. Après cela, il y avait un angle de Camembert, le roi des fromages; après ce fromage une glace moitié ananas, moitié framboise. Quant tout cela était fini, on servait le café mi-partie Moka, mi-partie Bourbon, très curieux à voir fumer au fond d'une tasse du Japon, sur le ventre de laquelle on distinguait en couleurs variées, très accentuées, un dragon d'Orient, aux prises avec une chimère aux ailes roses. Récapitulez et voyez combien l'oisif devait être un homme heureux.

Heureux, il ne l'était pas ! Par suite de quelle ironie les riches de Paris, qui prennent un si grand soin de leur ventre, n'ont-ils presque jamais d'appétit ?

Celui qui peut consacrer 25,000 francs à son garde-manger n'a souvent plus une dent réelle dans la bouche. Très souvent, s'il lui reste des dents, il n'a plus d'estomac.

Tony Berthier s'était fait raconter naguère une anecdote qui se rapportait à M. Isaac Péreire, un des Crésus de ce temps, qui ne possédait pas moins de soixante-quinze millions de fortune, mais qui, hélas ! ne pouvait digérer que la moitié d'un petit pain de seigle avec un demi-verre de lait.

A l'époque où ce richard faisait transformer le parc Monceaux, qui était alors sa propriété, il se rendait à petits pas sur le terrain, afin d'y voir de près les terrassiers, les jardiniers, les charretiers, tout un bloc de mort-de-faim. Or, à l'heure des repas, appuyés au tronc d'un arbre ou étendus sur la dure, ces pauvres diables, gais, alertes, animés d'un mouvement plein de vaillance, se jetaient sur des pains entiers et sur des saucisses, le tout relevé de cornichons, et mangeaient avec plus d'empressement qu'Apicius.

— Sont-ils à envier ! s'écriait l'archi-millionnaire

Pourquoi tant insister si, comme il le prétend, il est blanc comme neige?...
De nouvelles démarches sont constamment faites par les familles des deux prisonniers pour obtenir leur mise en liberté sous caution. Toutes sont infructueuses.

Il est probable qu'ils ne seront plus ramenés au local de l'Union générale, rue d'Antin, et qu'ils ne joueront plus de sitôt de la vue du théâtre de leurs exploits, leur présence n'y paraissant plus nécessaire.

M. Hurtey, syndic de la faillite, a donné l'ordre de transporter à son domicile la plupart des livres de comptabilité et les lettres qui arrivent par tous les courriers.

Un des faits les plus curieux révélés par l'enquête, serait, affirme-t-on, l'existence d'un certain M. Izoard, porté sur les livres de l'Union générale, comme débiteur envers la Société d'une somme de 38 millions.

Ce M. Izoard aurait été mandé chez le juge d'instruction. Le bon vieux (car c'est un vieillard) aurait répondu simplement : « C'est possible. » De cet aveu, dépourvu d'artifice, on aurait conclu que M. Izoard n'était qu'un prête-nom endossant les déficits de toute la maison de banque.

On assure qu'un certain nombre de congrégations religieuses seraient gravement compromises dans la débâcle.

A l'époque des décrets, ces congrégations auraient songé à réaliser une partie de leur immense fortune par des ventes d'immeubles; mais elles risquaient de ne pas trouver d'acheteurs empressés, et elles se seraient décidées à contracter des emprunts hypothéqués sur leurs biens.

Pour se procurer ces emprunts, qu'on évalue à 100 millions, il était inadmissible qu'on s'adressât au Crédit foncier. On aurait eu recours à un établissement hypothécaire dirigé par un baron bien connu. Cet établissement se serait empressé de conclure une affaire qui lui permettait de donner enfin une apparence présentable à son bilan.

Les congrégations auraient ensuite versé la plus grande partie de ces 100 millions à l'Union générale, sous forme de dépôt à diverses échéances et à intérêts gradués.

UNE DESCENTE DE JUSTICE

Tout le monde se souvient des bruits plus ou moins fondés qui circulaient, il y a cinq ou six mois, sur le comte de Séverac, vinturier ambulant, et qui se terminèrent par la condamnation de ce dernier à six mois de prison, pour coups et blessures.

Pendant le séjour de Séverac à la prison Saint-Joseph, la rumeur publique le désigna comme l'auteur du crime de Saint-Julien-sur-Bibost, commis sur le nommé Claude Péloubert, et l'accusa d'avoir volontairement donné la mort à sa petite-fille, âgée de onze mois, en lui frappant la tête contre un mur. Emu de tous ces bruits et voulant savoir ce qu'ils pouvaient avoir de fondés, M. le Procureur de la République se décida, samedi dernier, à ouvrir une enquête. — Il ordonna, à cet effet, une descente de justice.

MM. Vial, juge d'instruction, Pélagaud, substitut, Lacassagne, médecin au rapport, furent désignés.

Ils partirent hier par le train de six heures de la gare Saint-Paul et descendaient à Bessonay pour, de là, se faire transporter en voiture à Brullioles.

Séverac suivait, accompagné de deux gendarmes.

La famille Séverac

La famille Séverac, qui ne compte pas moins de huit enfants, habite une modeste chaumière entre Brullioles et Montrotier.

Cette habitation, composée de trois pièces, est tenue avec ordre. On nous a rapporté que deux des enfants Séverac étaient en condition et qu'une des filles, qui habite Lyon et fait partie du monde galant, subvenait avec dévouement et discrétion aux pressants besoins de ses frères et sœurs en l'absence du père.

Exhumation du cadavre

Le cadavre de l'enfant Séverac fut exhumé, M. Lacassagne procéda à l'autopsie.

Le savant docteur déclara que rien ne lui paraissait de nature à confirmer les bruits de crime qui avaient couru.

A la Mairie

Le parquet se réunit ensuite à la mairie de Brullioles et entendit les dispositions de plusieurs témoins.

M. Vial, notre habile juge d'instruction, après avoir, avec le tact qu'on lui connaît, réuni tous les documents utiles à l'instruction, ordonna qu'il soit fait deux paquets : l'un, d'une chemise ensanglantée, trouvée dans un bois au-dessus de Brullioles; l'autre, d'un pantalon et d'une chemise à moitié brûlés.

Après avoir interrogé quelques voisins de Séverac, ces messieurs sont repartis pour Lyon, par le train de 5 heures et sont arrivés à la gare de St-Paul à 6 heures 1/4.

Nous ne voulons rien préjuger : Nous nous contenterons de dire aujourd'hui que l'instruction conduite avec une parfaite intelligence et un tact au-dessus de tout éloge n'a pu donner cependant aucun résultat certain et définitif.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette mystérieuse affaire qui, nous l'espérons, sera prochainement éclaircie.

CHRONIQUE LOCALE

Listes électorales

Maintenant que les listes électorales sont closes, nous croyons utile de faire connaître les délais dans lesquels les réclamations seront jugées :

Toutes les réclamations seront jugées par la commission ad hoc. L'appel des décisions de la commission est porté devant le juge de paix du canton, qui statue dans les dix jours.

La décision des juges de paix est en dernier ressort; mais elle peut être portée à la cour de cassation. Le pourvoi n'est recevable que s'il était formé dans les dix jours de la notification de la décision.

Le 31 mars, la commission après toutes les rectifications régulièrement ordonnées, arrête définitivement la liste électorale qui est transmise par le maire au préfet.

La Caisse des Prêts

Dès le commencement de la crise boursicière, on a proposé le fonctionnement d'un service nouveau d'avances sur titre par la Banque de France et la Participation lyonnaise. Cette organisation est aujourd'hui définitive et les demandes d'avances seront reçues à partir de lundi 6 février, de neuf heures à deux heures :

Au Comptoir d'escompte de Paris, Au Crédit lyonnais, A la Société lyonnaise et au siège de la Participation lyonnaise, rue de la République, 13.

Le tableau des valeurs admises en garantie, avec indication de l'avance qui pourra être faite sur chacune d'elles est déposé dans les cinq Sociétés.

Adjudication. — Le samedi 18 février, à une heure et demi de l'après-midi, il y aura adjudication publique sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 3,600 quintaux de blé, 200 quintaux de haricots, 200 quintaux de riz, 200 quintaux de sel et 200 quintaux de sucre.

Le même jour à deux heures, il y aura aussi adjudication sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 500 quintaux de luzerne, 4,500 quintaux de paille de froment, 150 quintaux paille de seigle et 3,000 quintaux d'avoine.

Le tout à livrer dans les magasins militaires de la place de Lyon.

Fusils pour les écoles

La 2^e sous-commission de la commission de l'éducation militaire invite les fabricants d'armes et les fabricants de jouets à lui présenter des modèles de fusils d'exercice pour les élèves des écoles primaires.

Les fusils devront être déposés au ministère de l'instruction publique, 110, rue de Grenelle-Saint-Germain, avant mercredi prochain, 8 février; ils porteront une étiquette faisant connaître le nom du fabricant et son adresse, ainsi que le prix de l'arme.

Commerce des soies

Les entrées en condition ont été, pendant cette semaine, de 1,161 balles pesant 73,666 kilogr. Elles avaient été, la semaine précédente, de 914 balles du poids de 52,389 kilogr. La dernière semaine présente donc une amélioration de quelque importance.

La semaine moyenne, pendant les dix dernières années, étant de 1,243 balles pesant 82,190 kilogr., on voit qu'en définitive nous ne sommes pas très loin de la moyenne normale.

Ces chiffres démontrent que notre place, en tant que place soyeuse, n'est pas aussi bouleversée qu'on le dit. Sans doute, un trop grand nombre de maisons n'ont pas résisté à l'attraction du report et ont ainsi immobilisé leurs disponibilités immédiates; mais, en somme, il n'y en a pas qui aient compromis leurs affaires ordinaires de production courante. Nous ajouterons qu'elles ne le pouvaient pas, parce que les demandes de la consommation n'ont pas diminué, et qu'elles persistent aujourd'hui dans leur totalité.

Services Publics

Un concours s'ouvrira le 15 avril 1882, à l'école du Val-de-Grâce, pour un emploi de professeur agrégé. Cet emploi comporte l'enseignement de la

chimie appliquée à l'hygiène et aux expertises dans l'armée.

Les épreuves du concours continueront à être exécutées conformément aux prescriptions de la décision ministérielle du 6 avril 1878.

MM. les chefs de bataillon ou d'escadron, les majors et les capitaines, qui ont été proposés aux inspections générales de 1881 pour l'admission dans le corps de l'intendance militaire, sont prévenus que les examens devant la commission nommée à cet effet, commenceront le lundi 13 février prochain, et que les officiers candidats devront être rendus à Paris, le samedi 11 se février, pour faire inscrire au ministère de la guerre.

Une artiste lyonnaise

Mme Chaîne, née Ollivier, vient de mourir après une longue et douloureuse maladie. Cette jeune femme possédait un talent d'artiste dans sa fleur. Les toiles qui sortaient de ses mains avaient un caractère de grâce et de charme qui forçait la sympathie. Elle a été pendant quelques années parmi les plus fidèles exposants du Salon des Amis-des-Arts; mais les souffrances, qui avaient enlevé chaque jour plus intolérables, lui avaient rendu depuis plusieurs mois toute faculté de travail.

On sait que M. Chaîne, son mari, a succédé à M. Guichard, comme conservateur des musées de peinture.

Accidents

Madame veuve Mayer, rue Dumenge, 9, voulant traverser la rue Pailleron, a été renversée par la voiture d'ambulance du Camp de Sathonay, et a eu une jambe fracturée.

Transportée à l'hôpital de la Croix-Rousse, Mme Mayer y a été admise d'urgence.

Drames de la misère

Hier matin, la dame Bayard est tombée d'inanition dans la rue Molière. Relevée par les passants et deux gardiens de la paix, cette femme a été conduite à son domicile, après avoir reçu les soins que réclamait son état.

Vois

Chacun son goût... Pierre Bachelut, garçon de magasin chez M. Blanc, rue Saint-Cyr, 33, et François Ravix, vinturier, ont le leur.

Surpris la main dans le sac... je voulais dire sur huit sacs d'avoine, ils ont été écroués pour vol au préjudice dudit M. Blanc.

Tournier n'a que dix-huit ans et habite Givors, sa ville natale.

Voulant faire son tour de France au meilleur compte possible, il emprunte, sans l'aviser, un habillement complet à un de ses voisins, M. Loecher, et débarque à Lyon, où le reçoivent, à l'arrivée, les agents de la sûreté qui lui assurent, outre un complet, un garni pour quelques jours.

Gourmande précoce est la jeune Julie Guichon, qui compte à peine 13 printemps.

Surprise au moment où elle laissait tomber dans son tablier une succulente volaille de Bresse, dérobée à l'étalage de M. Pellet, 17, rue du Bas-Port; elle est écrouée pour ce fait.

Abus de confiance.

P. S., représentant de commerce, rue Bourbon, a été écroué sous l'inculpation d'abus de confiance, escroquerie et faux en écriture.

Coups et Blessures.

Cauque est un maçon... et actuellement privé d'emploi.

Voulant s'en procurer, il se paie le voyage de Caluire.

Ne trouvant rien de mieux à faire, il cherche noise à M. Sansir, épicière, qu'il bat comme plâtre et frappe d'un coup de couteau.

Arrêté par le garde-champêtre, il est écroué pour coups et blessures.

AVIS IMPORTANT

Nous informons nos lecteurs que, par suite d'un traité passé avec l'EPARGNE POPULAIRE, Société anonyme des Coupons commerciaux, tout acheteur de notre journal aura la faculté de se faire rembourser en Coupons commerciaux, le prix dudit journal, en l'apportant (par quantité de dix numéros, au moins) à la Succursale de Lyon, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Nos lecteurs apprécieront l'avantage incontestable de cette combinaison, qui met à leur disposition un journal absolument gratis.

On demande un employé bien au courant des questions de bourse. S'ad. au journal.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 7 février, 10 h. soir.

A la Bourse on considère la faillite de la Landbank comme imminente. Malgré toutes les protestations, cette banque est complètement liée à l'Union générale, car c'est sur l'ordre de M. Bontoux que la semaine dernière elle a envoyé ses dernières ressources à Paris pour sauver l'Union générale.

Aujourd'hui les coffres sont vides, ses différences de Bourse ne pourront être payées, pas plus que les trente millions de francs dus à l'Immerberger Gesellschaft pour son absorption par la Société métallurgique des Alpes.

Une seconde catastrophe est donc proche.

Tribune Publique

Nous recevons la note suivante :

FÉDÉRATION DE L'INDÉPENDANCE SOCIALISTE
RÉVOLUTIONNAIRE

Tous les citoyens soucieux de leur liberté, de leur indépendance et de l'émancipation prolétarienne sont invités à venir se grouper à la Fédération de l'Indépendance socialiste révolutionnaire en voie de formation. Se faire inscrire chez le citoyen Damicis, rue de Précy, 29, dans la cour (Brotteaux).

Condition des Soies de Lyon

du 4 février 1882

NOMBRE	SORTES	France	Espagne	Pérou	Italie	Roussie	G. V. S.	Bengale	Chine	Canton	Japon	POIDS
35	Organsins.....	12	1	3	7	1	1	3	2	1	6	3150
31	Trames.....	4	2	1	2	1	1	1	1	1	1	6
24	Grèges.....	7	1	3	1	1	1	1	1	1	1	2263
8	Diverses.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1948
2	Bobines.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3	Laines.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
100		23	2	3	12	1	1	4	27	5	12	7261

BALLOTS PESÉS

4	Organsins.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	313
2	Trames.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	68
37	Grèges.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1850
3	Diverses.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
48		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2231
	Ballots conditionnés depuis le 1 ^{er} du mois.....											403
	Ballots pesés depuis le 1 ^{er} du mois.....											231

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations du 6 février

Par J.-E. PASSE, successeur de J. Galle et Darlot, opticiens, rue de l'Hôtel-de-Ville, 13 (Palais Saint-Pierre)

THERMOMÈTRE			BAROMÈTRE (à Lyon) à 15°		
9 h. m.	MINIMA	MAXIMA	MINIMA	MINIMA	MAXIMA
-4.1	-5.2	14°	à 9 h. m.	758m3	756m9

Humidité en centièmes..... 85
Vent : Direction..... E
Pluie par millimètres..... Modérée.
Direction des Nuages..... ?
Etat du ciel..... Couvert.

Dépêche Télégraphique

Du bureau central météorologique de France

Paris, 6 février, 1 h. du soir.

Le baromètre reste très élevé et uniforme. Probable : Vent de N.-E à S.-E. — Ciel nuageux. — Brouillard. — Temps froid.

SPECTACLES DU 7 FÉVRIER

Théâtre Bellecour. — Représentations de Mlle Sarah-Bernhardt, les 15, 16, 17, 18 et 19 février.
Bureau de location ouvert de 8 heures matin à 5 heures du soir.

Théâtre Delille. — Tous les soirs à 8 heures, spectacle varié.

Ménagerie Bidet (Cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs, représentations à 8 heures. — Dimanches et jeudis, représentations à 3 heures.

Théâtre des frères Grégoire (Cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs représentations à 8 heures. Dimanches et jeudis, représentations à 3 heures.

Théâtre de la Gaîté, rue Diderot, 7. — Les *Victimes cloîtrées*, drame en cinq actes. — Le *Genre de M. Poirier*, comédie en quatre actes.

Scal-Bouffes. — Tous les soirs, représentation variée.

Folies-Bergère. — Tous les soirs, séance de patinage.

Le Gérant responsable :

FOREST-FLEURY.

Imprimerie du Télégramme, place de la Charité, 10

FINANCES

Toutes les communications financières de nature à intéresser le public, et toutes les demandes de renseignements dont nos lecteurs pourraient avoir besoin pour s'éclairer sur les valeurs de Bourse, seront accueillies avec faveur au bureau du journal.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 6 février, 9 h. 15 soir.

0/0.....	»	»	Union générale.....	»
3 0/0 amortissable.....	»	»	Banque Pays autrichiens (Laender).....	»
5 0/0.....	115 10	»	Banque ottomane.....	»
Italie.....	»	»	Rio.....	»
Turc.....	»	»	Alpina.....	»
Crédit Lyonnais.....	»	»		»

Pas d'autres cours. Peu d'affaires. Tendance : hausse.

PARIS, 4 février 1882.

Au début quelques exécutions qui ont motivé un peu de faiblesse.

Le 5 p. 100 clôture à 115.05 après 114.75. — Le 3 p. 100 fait 82.57.

La hausse sur nos rentes s'impose, nous en concluons vivement l'achat.

Conformément à nos prévisions la Banque ottomane est en hausse sensible à 785. Nous verrons très prochainement de plus hauts cours.

Le Saragosse et le Nord d'Espagne sont fermes.

Le Suez clôture à 2190, en hausse de 100 fr. sur les cours d'hier.

L'ensemble du marché est satisfaisant. Nous prévoyons de la hausse pour demain.

BOURSE DE LYON

Lyon, 6 février 1882.

Les transactions à la Bourse de Lyon continuent à être nulles.

La plus grande incertitude règne encore et des questions de la plus haute importance restent en suspens.

Nous apprenons de source officielle que le président du tribunal de commerce, pour mettre un terme à la situation équivoque de nos agents de change, vient de nommer pour chacun d'eux un liquidateur judiciaire.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette mesure, afin que les transactions reprennent leur cours normal avec de nouveaux agents de change et espérons

que ces derniers ne prêteront pas la main aux tripotages financiers qui sont cause de pertes énormes et inattendues et qui atteignent toutes les classes de la société.

Nous constatons avec une très grande satisfaction la bonne tenue des actions du Crédit Lyonnais qui cotent 820.

Nous conseillons l'achat de cette excellente valeur, susceptible d'une hausse importante.

Des bruits malveillants, et qui semblent prendre une certaine consistance, courent depuis quelques jours sur un de nos plus anciens établissements de crédit à Lyon; nous croyons ces bruits sans fondement sérieux, car, en tenant compte de la situation actuelle, une banque peut être gênée, mais de là à une liquidation ou à une faillite, il y a loin.

Nous reparlerons très prochainement de l'établissement de crédit visé par les lignes précédentes.

Nous renvoyons nos lecteurs à l'article financier contenu dans le corps du journal; après l'avoir lu, ils connaîtront notre manière de voir sur la situation financière actuelle.

Le Crédit provincial adresse à ses actionnaires la lettre suivante :

« Messieurs les administrateurs du *Crédit provincial*, désirent éclairer MM. les actionnaires sur la situation de la société, les invitent à se trouver dans les bureaux du siège social, à Paris, 7, rue Drouot, le mardi, 14 février, à trois heures de relevée. »

Nos renseignements particuliers nous autorisent à croire que la situation du Crédit provincial est

bonne, sans cependant assurer qu'il n'a pas été un peu atteint par la débâcle.

On nous assure qu'à l'assemblée du 14 février, les actionnaires de cet établissement de crédit seront complètement rassurés sur la marche de la Société.

Nous le souhaitons vivement, car nous savons qu'il y a beaucoup d'actionnaires à Lyon.

ACTIONS

3 0/0.....	»	»	Nord-Espagne.....	»	»
3 0/0 amortissable.....	»	»	Suez.....	»	»
5 0/0.....	115	»	Gaz de Lyon.....	1.125	»
Italie.....	»	»	Terre-Noire.....	»	»
Turc.....	11 80	»	Horme.....	»	»
Crédit Lyonnais.....	820	»	Creuzot.....	1 500	»
Société stéphanoise.....	500	»	Loire.....	»	»
Union Générale.....	»	»	Montrambert.....	850	»
Lyon et Loire.....	370	»	Saint-Etienne.....	238	»
Banque ottomane.....	728 75	»	Rive-de-Gier.....	»	»
B. Pays Autrichiens.....	400	»	Cie gén. des Eaux.....	»	»
Société Lyonnaise.....	617 50	»	Dombes.....	950	»
Lombards.....	295	»	Croix-Rousse.....	»	»
Saragosse.....	515	»	Tramways de Lyon.....	»	»

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

AGENCES :

à Paris, à Grenoble et au Puy

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 3,250,000 fr.

REÇOIT LES

DÉPÔTS D'ARGENT

AUX CONDITIONS SUIVANTES :

A vue. 3 0/0
A 6 mois. 4 1/2 0/0
A 1 an et au-dessus. 5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres. Caisse de report. Escompte.

EAUX-BONNES Eau minérale naturelle.

Veux rhumes, asthme et toutes affections tenaces, gorge, bronches rebelles à tout autre remède. — Dépôt : toutes les pharmacies. — Vente annuelle un million de bouteilles. — Demander brochure gratis, à gérant, à Eaux-Bonnes (B.-Pyrenées).

LIQUEURS

Aux Parfums Alpins

ADMISES A LA BUYPTE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'amer **T** Cordial à l'apéritif plus HYGIÉNIQUE

LA CHATELAINE

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE DSSERT

Cas 3 liqueurs, récompensées aux Expositions de Clermont-Ferrand et Tours, sont, sans contredit, les plus saluaires en cette saison. — Immense succès.

Les demandes dans les principaux établissements et buffets des gares.

BIARD, fab. à Francheville (Rh.)

ON DEMANDE à emprunter hypothèque, une somme de cent mille francs sur immeubles. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2700.

ON DEMANDE un intéressé de 30,000 fr., pour une affaire réalisant immédiatement un joli bénéfice. — Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2698.

TRAMWAYS ET OMNIBUS DE LYON

AFFICHAGE DANS LES DIVERSES VOITURES

Bureaux et Echoppes de la Compagnie

S'ADRESSER POUR TRAITER

A l'Agence de Publicité V. FOURNIER, rue Confort, 14

LYON

AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14
LYON

Succursales : St-ETIENNE, 6, rue Ste-Catherine
GRENOBLE, place Grenette, passage Tasseire.

ABONNEMENTS SANS FRAIS

A TOUS LES JOURNAUX
de PARIS, de LYON
DES DÉPARTEMENTS
et de l'Etranger

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, RUE CONFORT, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 f. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. BERTRAND mettra gracieusement, à l'occasion, à la disposition de ses confrères.

Pour prévenir Paralysie, Hydrocécie et Attaque d'Apoplexie

PILULES BRITANNIQUES

Du Docteur ANDERSON

Ces Pilules sont purgatives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses et fondantes, le meilleur régime pour combattre la constipation, n'exigent aucun remède. — Elles se vendent par boîtes de 2, 3 et 5 fr. Les demander dans toutes les Pharmacies.

DÉPÔT GÉNÉRAL

Ph. CH. BAVEREL, pl. du Pont, 10

Envoi par la Poste

Demandez dans toutes les Pharmacies

CRÈME PECTORALE

BAVEREL

Pour guérir toutes les maladies des voies respiratoires

TELLER QUE : Rhumes, Toux d'irritation, Coqueluche, l'Asthme nerveux ou chronique, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Laryngites chroniques, Phlébite pulmonaire commençante, Bronchite aiguë et la Grippe.

Prix : 2 fr. le flacon

DÉPÔT GÉNÉRAL, 10, place du Pont (Lyon-Guillotière)

VICES DU SANG

L'acreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales ; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acreté du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes ; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette acreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la

plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le **VIN DÉPURATIF** de la **Grande Pharmacie Saint-Antoine** ; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Les douleurs rhumatismales ou autres, les dartres, l'eczéma, et en général toutes les maladies de la peau, sont guéries par l'emploi de ce vin merveilleux.

Une installation toute spéciale, des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels les plantes dépuratives les mieux choisies sont traitées par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher.

Afin d'éviter les contrefaçons qui seraient nuisibles à la santé, le demander toujours sous son véritable nom ou l'aller chercher où il se fabrique :

A LA GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE, 3, RUE DUBOIS & RUE MERCIÈRE, 24

Plus de CENT CINQUANTE MILLE Bouteilles sont vendues annuellement

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX DEUX PASSAGES

LES PLUS VASTES DE LYON

ARRIVAGES CONSIDÉRABLES & MISE EN VENTE

TOILES ET BLANC

RIDEAUX, TOILES BLANCHES ET ÉCRUES, LINGE DE TABLE ET DE TOILETTE

MOUCHOIRS, COUTILS, COUVERTURES, CALICOTS

LINGE CONFECTIONNÉ, LINGERIE, BONNETERIE, CHEMISERIE, etc.

Nos achats dans ces différents articles et notamment ceux concernant les Rideaux, ont été traités avec des rabais énormes, dont nous serons heureux de faire profiter nos acheteurs.

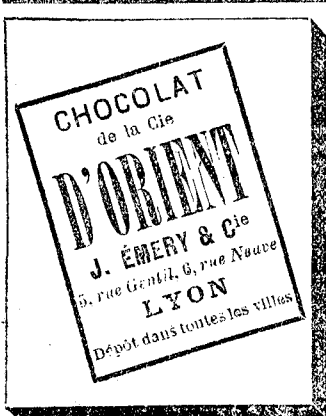
Nous venons également de recevoir des Nouveautés pour demi-saison en **Lainages, Etoffes de fantaisie, Tissus noirs, Draperie, Confections** pour Dames et Enfants, etc., que nous mettrons en vente en même temps.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

GAZETTE

AGRICOLE ET VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc. On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.
Prix : 8 francs par an.



ON DEMANDE Une apprentie pour la couture des chapeaux de paille. — S'adresser chez M. Bordes, rue de Vendôme, 92.

GUERISON radicale et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les Capsules-Quet. — Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — Injection-Quet, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser à Lyon à la pharmacie de M. Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE
St-ETIENNE
6, rue Sainte Catherine

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Tasseire

LES ANNONCES ET RÉCLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Progrès — Salut Public — Télégramme — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des Soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Vinicole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Monde Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Alleverd : Gazette d'Alleverd.

Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.

Tournus : Journal de Tournus.

Bourg : Journal de l'Ain. — Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

SONT REÇUES AUX MÊMES BUREAUX LES ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France